



CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2016

PROCES-VERBAL SOMMAIRE

AFFICHE DU 6 juillet 2016 au 20 juillet 2016

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 28 juin 2016, s'est réuni le **MARDI 5 JUILLET 2016 à 19 H 00**, salle des délibérations, en Mairie des Sables d'Olonne.

*
* *

- FINANCES -

1. FINANCES COMMUNALES - EXERCICE BUDGETAIRE 2016 - DECISION MODIFICATIVE N° 3

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°3 autorise les écritures budgétaires.

2. NOTIFICATION DE L'AIDE DU FONDS DE SOUTIEN DES PRÊTS DE LA SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT LOCAL (SFIL) - CONVENTION AVEC L'ETAT POUR LE VERSEMENT DU FONDS DE SOUTIEN

Le Conseil Municipal décide de bénéficier des dispositions dérogatoires pour prise en charge d'intérêt prévues au I de l'article 6 du décret n°2014-444, donne un avis favorable à la convention à intervenir avec le représentant de l'État pour permettre de bénéficier à tout moment dans la limite de la durée légale de 3 ans du fonds de soutien et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

3. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA SFIL (SOCIETE DE FINANCEMENT LOCAL)

Le Conseil Municipal approuve le principe de la conclusion d'un protocole transactionnel avec la société de financement local (SFIL) ayant pour objet de mettre un terme définitif à tout différend né ou à naître qui pourrait résulter des contrats n° MPH275388EUR et MPH275391EUR, approuve la conclusion du protocole transactionnel et autorise Monsieur le Maire à signer le protocole transactionnel et à passer tous actes nécessaires à l'exécution de celui-ci.

4. ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES 2016

Le Conseil Municipal admet en pertes sur créances irrécouvrables, pour l'exercice 2016 sur le budget principal de la Ville, les sommes de 2 545.27 € au titre des créances admises en non-valeur et de 13 323.66 € au titre des créances éteintes.

5. GARANTIE D'EMPRUNT - FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION DE 45 LOGEMENTS EN VENTE EN L'ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT

Le Conseil Municipal valide la convention de financement, accorde le cautionnement par la Ville des Sables d'Olonne pour l'emprunt à hauteur de 30 % contracté par Vendée Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation en vue de la construction de 45 logements situés

au domaine de Port Prestige aux Sables d'Olonne et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention avec Vendée Habitat et tout document permettant la mise en œuvre de cette garantie d'emprunt.

6. MAISON MEDICALE - CAUTIONNEMENT DE L'EMPRUNT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Conseil Municipal donne un avis conforme au Conseil d'administration du CCAS concernant l'offre de prêt de 340 000,00 € de la Caisse d'Épargne et décide d'accorder le cautionnement par la Ville des Sables d'Olonne pour l'emprunt de 340 000 € contracté par le Centre Communal d'Action Sociale des Sables d'Olonne en vue d'acquérir le bien immobilier d'une surface totale de 423 m² situé 17 avenue du Général de Gaulle aux sables d'Olonne.

- ADMINISTRATION GENERALE -

7. AVENANT N° 1 A LA LOCATION DE SALLES A L'ECOLE DES FORMATIONS MARITIMES

Le Conseil Municipal valide l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de locaux signée le 29 juin 2015 et autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

8. ACCORD DE PARTENARIAT AVEC L'ECOLE DES ETABLIERES

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'accord partenarial entre la Ville des Sables d'Olonne et l'École des Etablières pour les années scolaires 2015/2016, 2016/2017 et 2017/2018, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet accord partenarial et tous les actes afférents à sa conclusion ainsi que les annexes et indique que la présente délibération annule et emporte le retrait de la délibération du 18 décembre 2015 intitulée « résiliation de la convention avec Les Etablières ».

- ANIMATIONS - DEVELOPPEMENT CULTUREL -

9. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DES SABLES D'OLONNE ET L'ASSOCIATION VAGUE DE JAZZ

Le Conseil Municipal approuve la convention de partenariat avec l'association VAGUE DE JAZZ pour l'organisation des 6 concerts de musique jazz qui se tiendront au jardin du tribunal et au musée de l'abbaye Sainte Croix, approuve la prise en charge par la Ville des frais d'organisation des concerts (cachets, transport, frais techniques, restauration, hébergement, droits d'auteurs) et autorise Monsieur le maire ou son représentant à signer la convention.

10. CONVENTION 2EME FESTIVAL BAROQUE DES OLLONNES

Le Conseil Municipal approuve la convention pour le Festival Baroque des Ollonnes et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

11. MUSEE DE L'ABBAYE SAINTE-CROIX - CONVENTION DE MECENAT AVEC L'ESPACE E. LECLERC

Le Conseil Municipal approuve la convention de mécénat avec l'Espace E. LECLERC et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

12. BILLETTERIE DES SPECTACLES - CONVENTION AVEC OLLONNE SUR MER

Le Conseil Municipal approuve la convention pour créer une régie commune aux Villes des Sables d'Olonne et d'Olonne-sur-Mer pour la saison culturelle et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et toutes les pièces nécessaires à la mise en place d'une régie commune.

- CADRE DE VIE - URBANISME - BATIMENTS ET DEVELOPPEMENT DURABLE - AFFAIRES FONCIERES

13. AFFAIRES FONCIERES - ACQUISITION DE L'ANCIENNE SOUS-PREFECTURE SITUEE QUAI DES BOUCANIERES AUPRES DU DEPARTEMENT DE LA VENDEE

Le Conseil Municipal décide d'acquérir moyennant le prix net vendeur de 1 900 000 € HT, la parcelle cadastrée BE n° 409 située Quai des Boucaniers, rue du Roi Albert 1^{er} et rue Saint Nicolas appartenant au Département de la Vendée et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le compromis de vente et l'acte de vente administratif à intervenir, ainsi que toutes les pièces se rapportant à ladite cession.

14. AFFAIRES FONCIERES - MODIFICATION DU PRIX DE VENTE D'UNE PARCELLE SITUEE AVENUE CHARLES DE GAULLE A OLLONNE-SUR-MER A LA SOCIETE REALITES PROMOTION

Le Conseil Municipal décide de modifier le prix de vente prévu dans la délibération n° 32 en date du 19 mai 2015 concernant la parcelle située Avenue Charles de Gaulle à Olonne-sur-Mer, cadastrée AT n° 230 et de la vendre à la Société REALITES PROMOTION au prix net vendeur de 790 000 € HT, et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la promesse de vente et l'acte de vente notarié à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à ladite cession.

15. AIDES A L'HABITAT - ATTRIBUTION DE PRIMES VILLE - ANNEE 2016

Le Conseil Municipal décide l'attribution d'aides financières pour la réhabilitation de l'habitat ancien.

- VOIRIE - ASSAINISSEMENT -

16. CONVENTION DE FINANCEMENT DES ETUDES ET DES TRAVAUX DE VOIRIE ET D'ASSAINISSEMENT DE LA ZONE SUD DE LA CABAUDE DU PORT DES SABLES D'OLONNE

Le Conseil Municipal approuve le projet de convention de financement des études et des travaux de voirie et d'assainissement de la zone sud de la Cabaude du port des Sables d'Olonne et autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que l'avenant appelé à intervenir au début de l'année 2017 si le montant ne dépasse pas plus de 10 % de l'estimation.

- ADMINISTRATION GENERALE -

17. RAPPORTS ANNUELS DES DELEGATAIRES DE SERVICES PUBLICS - ANNEE 2015

Le Conseil Municipal prend acte de la synthèse des rapports annuels des délégués de services publics pour l'année 2015.

18. MOTION EN FAVEUR DE L'EMPLOI

Le Conseil Municipal approuve cette motion en faveur de l'emploi, décide d'inclure des clauses dans l'ensemble des pièces contractuelles des marchés publics de travaux de la Ville des Sables d'Olonne et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à l'application de cette disposition.

- ACTIVITES NAUTIQUES - GESTION ET SECURITE DE LA PLAGE -

19. INSTITUT SPORTS OCEAN - BOURSE AUX ATHLETES DES ASSOCIATIONS NAUTIQUES

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention et autorise Monsieur le maire à signer les conventions de partenariat avec les Sports Nautiques Sablais, Olonna Surf Club, et le Canoë Kayak Côte de Lumière.

20. INSTITUT SPORTS OCEAN - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'OLONNA SURF CLUB D'UN EDUCATEUR SPORTIF BPJEPS SURF A L'INSTITUT SPORTS OCEAN

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention de partenariat avec Olonna Surf Club et accorde une subvention en contrepartie de la mise à disposition d'un éducateur sportif BPJEPS surf a l'Institut Sports Océan, d'un montant calculé sur la base de 20 € de l'heure, soit un total de 4 800 € toutes charges comprises.

21. INSTITUT SPORTS OCEAN - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PIROGUE VA'A AU CANOE KAYAK COTE DE LUMIERE

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention de partenariat avec le CKCL.

22. INSTITUT SPORTS OCEAN - CONVENTION DES TEMPS DE FORMATION ET DE CERTIFICATION DES FORMATIONS NAUTIQUES DU CREPS

Le Conseil Municipal approuve la convention et autorise Monsieur le maire ou son représentant à signer cette convention.

*
* *